



Instructions à suivre pour calculer la prime mensuelle d'un employé :

Exemple :

Prime mensuelle d'une personne dont le revenu mensuel de base est de 5 000 \$ et le barème des prestations de 66,67 % de la première tranche de 2 500 \$ du revenu mensuel, plus 50 % du solde jusqu'à concurrence de 4 000 \$:

- $66,67\% \text{ de } 2\,500 \$ = 1\,667 \$$
- $50\% \text{ de } 2\,500 \$ = 1\,250 \$$
- $2,917 \times 1,20 \$ = 3\,500 \div 100 = 35 \$$

Veillez vous reporter à votre contrat collectif pour obtenir les détails spécifiques à votre régime.

FEUILLE DE CALCUL DE LA PRIME

1. Premier pourcentage des prestations (Cette information se trouve dans votre contrat/police)	%
2. Deuxième pourcentage des prestations (Cette information se trouve dans votre contrat/police)	%
3. Taux par tranche de 100 \$	\$
4. Revenus mensuels (du client)	\$
5. Maximum mensuel du régime	\$
6. Multipliez le premier pourcentage des prestations (____) % par la première tranche de _____ du revenu mensuel de l'employé.	\$
7. Si le revenu mensuel de l'employé dépasse _____, multipliez le solde par le deuxième pourcentage des prestations (____) %.	\$
8. Combinez les deux montants calculés pour déterminer le montant total d'assurance de l'employé. (Le produit représente le montant d'assurance de l'employé.) <i>Si ce montant dépasse la prestation maximale prévue par la police (ou le maximum sans justification d'assurabilité, le cas échéant) le montant d'assurance sera limité au montant de la prestation maximale/du maximum sans justification d'assurabilité.</i>	\$
9. Multipliez le montant d'assurance de l'employé indiqué au (n°8) par le taux indiqué au (n°3).	\$
10. Divisez par 100 le montant indiqué au (n°7). <i>Le produit représente la prime mensuelle de l'assurance ild de l'employé.</i>	\$

Nous sommes heureux de faire affaire avec vous. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec votre représentant de RBC Assurances®.